



DECISION

PORTANT MISE EN PLACE D'UN BUREAU DE VOTE

DANS LE CADRE DES ELECTIONS AUX CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Vu la décision n° EUS/03/2020/DIR portant organisation des élections aux conseils de l'EHESP,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

Conformément au règlement des opérations électorales, il est mis en place un bureau de vote, composé d'un président et de 2 assesseurs, pour les deux tours du scrutin.

La composition de ce bureau de vote est arrêtée de la façon suivante :

M. Manuel COAT (Président) / **Mme Marion AGENEAU** et **Mme Sylvie PRIOUL** (assesseures)

La présente décision est annexée à la décision la décision n° EUS/03/2020/DIR portant organisation des élections aux conseils de l'EHESP.

A Rennes, le 30 avril 2020

Laurent CHAMBAUD

Directeur de l'EHESP